Image not found or type unknown

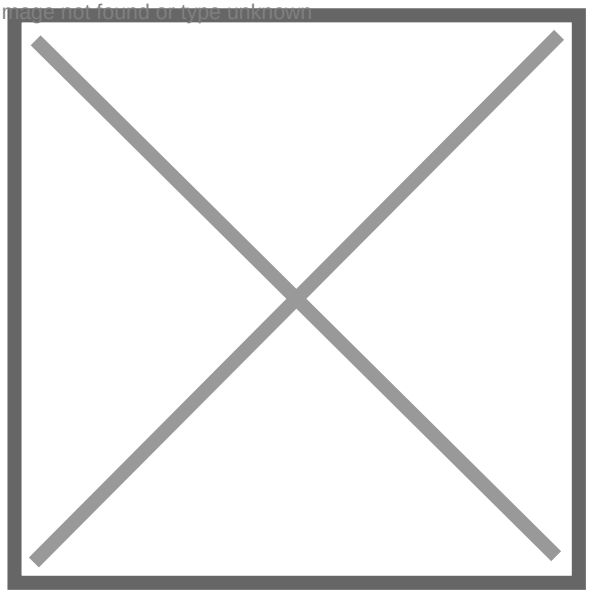

L'employeur peut-il imposer les dates des congés ou des rtt

Par **laakel**, le **08/11/2008** à **07:37**

bonjour,

je suis salariée dans un centre de formation, un établissement qui a pour statut une association loi 1901, depuis janvier 2004.

Ma question est de savoir si mon l'employeur peut m'imposer de poser mes RTT et mes congés payés à des périodes qu'il aura choisi lui-même. Autrement dit, pui-je moi-même refuser de prendre un RTT ou des jours de congés alors la période imposée ne me convient.

merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **09/11/2008** à **10:59**

bonjour

pour les rtt voir l'accord d'entreprise (chaque entreprise à son propre accord

pour les congés payés leur prise relève du pouvoir de l'employeur qui peut les fixer a sa guise sous réserve d'un délai de prévenance fixé par la convention collective

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés